



AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire du **3 décembre 2012**, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-215** intitulé : « **Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)** ».

Ce règlement a pour objet « **d'implanter une zone de stationnement réservé aux vignettes de 17 h à 24 h sur le côté est de la partie de l'avenue Champgneur comprise entre l'avenue Lajoie et la première ruelle au sud** ».

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

DONNÉ à Outremont, ce 13 décembre 2012.

Pascale Lebel
Secrétaire substitut de l'arrondissement

